

SWIM

Charte



Au sein de SWIM, nous nous engageons à créer un espace de confiance, de professionnalisme et de collaboration entre les avocats freelances et les cabinets d'avocats ou directions juridiques en France.

Cette Charte est le reflet de notre ambition : instaurer un espace de travail où chaque avocat, qu'il soit SWIMER ou SWIMEE, évolue dans un cadre sain, bienveillant, dynamique et professionnel.

Ces valeurs s'articulent autour de 6 piliers centraux

1

Confraternité

La confraternité au sein de SWIM englobe bien plus que le respect professionnel mutuel. Elle signifie également la solidarité, la compréhension et le soutien entre les Utilisateurs.

La confraternité est la première garantie de rapports harmonieux entre les Parties d'une part et de professionnalisme d'autre part.

Le respect mutuel est essentiel pour maintenir une bonne relation professionnelle et pour assurer un environnement de travail sain et productif.

À travers SWIM, chaque utilisateur, qu'il soit SWIMER ou SWIMEE, est appelé à valoriser et respecter le rôle de l'autre



2

Loyauté

La confiance est la clé de toute relation professionnelle

C'est dans cet esprit que le SWIMEE s'engage à préserver la relation privilégiée entre le SWIMER et son client, évitant toute intrusion ou démarchage

Chaque SWIMEE, en respectant scrupuleusement ses engagements, témoigne de son intégrité. Le SWIMER, en retour, s'engage à être transparent, en communiquant clairement ses attentes et en honorant les accords pris avec le SWIMEE.

Le SWIMEE n'étant pas en relation d'affaires directe avec le client, le SWIMER s'engage à garantir le paiement de ses factures, même en l'absence de règlement immédiat du client, respectant ainsi le principe de du croire (RIN 11.8).



3

Professionnalisme

SWIM

Sur SWIM, le professionnalisme n'est pas une option.

Le SWIMEE s'engage à exercer ses missions avec diligence, confidentialité et compétence, en respectant les règles déontologiques régissant la profession d'avocat, les normes de qualité et les délais convenus avec le SWIMER.

Parallèlement, le SWIMER s'engage à encadrer efficacement la mission confiée au SWIMEE, lui fournissant toutes les informations (besoins, attentes, exigences du client) et les ressources et/ou outils nécessaires pour la réussite de la mission.

4

Expertise

SWIM se veut une plateforme d'excellence. L'expertise du SWIMEE est au centre de cette ambition. Ceci garantit la qualité des services offerts et la satisfaction des clients.

Chaque SWIMEE est invité à mettre son expertise, sa compétence et son savoir-faire au service des missions qui lui sont confiées.

Le SWIMEE, avocat indépendant, possède une expertise propre du fait de ses expériences et pratiques professionnelles. Cette expertise peut l'amener à envisager la conduite d'une mission sous un angle différent, novateur et complémentaire

Dans ce cas, un dialogue ouvert doit permettre une réflexion constructive autour du dossier dans l'intérêt du client.



5

Adaptabilité

Sur SWIM, l'adaptabilité et la flexibilité sont également au cœur de la relation professionnelle

Si des événements inattendus surgissent ou si de nouvelles informations impactantes se révèlent au cours d'une mission, une communication transparente est cruciale.

Si le SWIMÉE est confronté à des contraintes personnelles ou professionnelles qui pourrait affecter sa capacité à mener à bien sa mission, il doit en informer immédiatement le SWIMÉR.

Les modifications potentielles, qu'elles concernent les délais, la rémunération ou tout autre aspect, doivent être discutées de manière transparente et constructive.



6

Bonne foi

La bonne foi est une boussole constante, guidant chaque étape de la relation professionnelle sur SWIM.

Si, pour une raison quelconque, la mission doit s'arrêter prématurément, la bonne foi et le respect mutuel doivent être observés. Ce qui implique notamment un motif sérieux et légitime de résolution, un préavis suffisant, le règlement des factures en suspens, la restitution de tous les documents ou informations sensibles

Chaque partie est encouragée à faire preuve de compréhension et de conciliation. Toutefois, si le différend persiste, les mécanismes de médiation ou d'arbitrage prévus par le barreau compétent doivent être envisagés.

La présente Charte fait partie intégrante des conditions générales d'utilisation de SWIM, acceptées par tous les Utilisateurs dès leur inscription sur la plateforme.

Les Utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance de la Charte et s'engagent à la respecter dans le cadre de leur partenariat sur SWIM.

En acceptant cette Charte, les Utilisateurs manifestent leur engagement en faveur d'un partenariat équitable, respectueux et professionnel.

Ils reconnaissent que la bonne application de ces principes contribue à la qualité des services juridiques fournis et à la préservation de l'intégrité de la profession d'avocat

Cette Charte peut être modifiée par SWIM afin de garantir une adaptation aux besoins et aux évolutions de la plateforme et de ses Utilisateurs

